



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/1/Add.1
25 avril 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-seizième réunion
Montréal, 9 – 13 mai 2016

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Ouverture de la réunion

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 76^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL/Pro.ExCom/76/1 et, le cas échéant, avec les amendements apportés oralement durant la plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/2 contient un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 75^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des activités du Secrétariat, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/2.

4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL./Pro/ExCom/76/3 fournit des informations sur l'état du Fonds, selon les registres du PNUE en date du 1^{er} avril 2016. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 36 439 508 \$US, après avoir pris en compte tous les financements approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 75^e réunion inclusivement.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, les informations sur les billets à ordre, et les pays qui ont décidé d'appliquer le mécanisme à taux de change fixe pour la période triennale 2015-2017, qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/3;
- b) Prier instamment toutes les Parties de verser leurs contributions au Fonds multilatéral en totalité et le plus tôt possible; et
- c) Demander au Secrétariat de poursuivre avec les pays le suivi sur leurs contributions en souffrance depuis une ou plusieurs périodes triennales et d'en rendre compte au Comité exécutif à sa 77^e réunion.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/4 présente un résumé des ajustements financiers communiqués par les agences bilatérales et d'exécution et approuvés par le Secrétariat. Il inclut des données statistiques sur les projets pour lesquels les agences bilatérales et d'exécution détiennent des soldes au-delà de la période autorisée de 12 mois après l'achèvement du projet.

Questions à traiter : En date du 1^{er} avril 2016, les ressources disponibles étaient insuffisantes pour approuver les propositions de projets présentées à la 76^e réunion.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/4;
 - ii) Que le montant net des fonds restitués par les agences d'exécution à la 76^e réunion s'élève à 867 120 \$US, comprenant 243 246 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 18 239 \$US restitués par le PNUE; 6 113 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 1 403 \$US restitués par le PNUE; 73 462 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 907 \$US restitués par l'ONUDI; et 481 628 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 62 671 \$US restitués par la Banque mondiale;

- iii) Que l'ONUDI détient des soldes de 145 448 \$US, excluant les couts d'appui, pour deux projets achevés depuis plus de deux ans;
 - iv) Que les soldes détenus par le gouvernement de la France pour un projet clos et quatre projets achevés, pour un total de 425 293 \$US, incluant les coûts d'appui d'agence, viendront en déduction sur des projets bilatéraux soumis à la 76^e réunion s'ils sont approuvés par le Comité exécutif;
 - v) Que les soldes détenus par le gouvernement de l'Allemagne pour un projet achevé, au montant total de 1 989 \$US, incluant les coûts d'appui d'agence, viendront en déduction sur des projets bilatéraux soumis à la 76^e réunion s'ils sont approuvés par le Comité exécutif;
 - vi) Que les soldes détenus par le gouvernement de l'Italie pour cinq projets achevés, au montant total de 81 845 \$US, incluant les coûts d'appui d'agence, viendront en déduction sur des projets bilatéraux soumis à la 76^e réunion s'ils sont approuvés par le Comité exécutif.
- b) Demander :
- i) Aux agences d'exécution qui ont des projets achevés depuis plus de deux ans, de restituer les soldes à la 77^e réunion ;
 - ii) Aux agences bilatérales et d'exécution de décaisser ou d'annuler les engagements qui ne sont pas nécessaires pour les projets achevés et projets achevés soumis à une décision du Comité exécutif afin de restituer les soldes à la 77^e réunion ;
- c) Demander au Trésorier :
- i) D'ajuster le montant dû en espèces au Fonds multilatéral par le gouvernement d'Israël de 82 009 \$US, incluant les couts d'appui d'agence, montant associé aux soldes d'un projet achevé depuis décembre 2008; et
 - ii) D'ajuster le montant dû en espèces au Fonds multilatéral par le gouvernement du Portugal de 53 765 \$US, incluant les couts d'appui d'agence, montant associé aux soldes d'un projet achevé depuis juillet 2011.

b) Compte rendu sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général 2016-2018 du Fonds multilatéral

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/5 et Add.1 examinent la planification des activités en fonction des propositions soumises à la 76^e réunion, un plan d'activités révisé de l'Allemagne et les discussions entre le PNUD et le PNUE sur les évaluations de l'efficacité qualitative. L'Addendum I présente des informations sur la planification des activités à la lumière des recommandations du Secrétariat sur les propositions de projets, les engagements à terme, une analyse des liquidités compte tenu des revenus reçus et attendus et un résumé des discussions de l'ONUDI avec les Unités nationales de l'ozone.

Questions à traiter :

- Les demandes présentées à la 76^e réunion dépassent de 70 millions \$US les allocations prévues pour 2016, ce qui est dû en grande partie à la présentation de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine, d'une valeur de 63 millions \$US, incluant les coûts d'appui
- 44 millions \$US pour des activités de phases I et II de PGEH et de préparation de projets, incluses dans les plans d'activités de 2016, n'ont pas été présentées à la 76^e réunion
- Le plan d'activités de l'Allemagne respecterait la limite de 20 pour cent de ses contributions promises si le PGEH pour l'Afghanistan est transféré à une agence bilatérale ou d'exécution

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note :

- a) de la mise à jour sur l'état de la mise en œuvre du plan général d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2016-2018, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/5 et Add.1 ;
 - b) avec gratitude, des rapports sur les conversations avec les Unités nationales de l'ozone remis par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI au sujet des cotes dans les évaluations de l'efficacité qualitative, tel que requis par la décision 75/16 b) ; et
 - c) du plan d'activités révisé pour 2016-2018, remis par le gouvernement de l'Allemagne.
- c) **Retard dans la soumission des tranches**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/6 présente les mesures prises par le Secrétariat suite aux décisions adoptées à la 75^e réunion sur les retards dans la soumission des tranches; une analyse de chacune des tranches qui n'a pas été soumise à la 76^e réunion; et une analyse des tranches qui ont été soumises à la 76^e réunion et retirées par la suite.

Questions à traiter :

- Cinquante-deux activités avec des tranches de phase I de PGEH pour 31 pays, attendues à la 76^e réunion, n'ont pas été présentées
- Les raisons des retards incluaient : absence du rapport de vérification obligatoire, changements dans l'Unité nationale de l'ozone (UNO) et/ou changements structurels au sein du gouvernement, décisions et/ou endossements du gouvernement, fonds suffisants provenant de tranches précédentes encore disponibles, absence des rapports périodique et/ou financier, signature des accords et/ou documents de projet, difficultés intérieures ou extérieures, retards dans la mise en œuvre des volets d'investissement, changement structurel à l'agence d'exécution (par ex. problèmes d'Umoja reliés aux activités du PNUE), ou l'agence principale qui n'est pas prête pour faire la présentation
- Des tranches pour 4 pays ont été présentées puis retirées pour les raisons suivantes : manque de communication avec l'UNO, lettres d'endossement, rapports de vérification, accord sur les coûts, présentation des données de 2014 en vertu de l'article 7 et dans le programme de pays et des problèmes reliés aux données sur la consommation de HCFC
- Les agences bilatérales et d'exécution concernées ont indiqué que la présentation tardive de ces tranches n'aura pas ou probablement pas de répercussion sur la conformité, sauf pour un pays qui connaît des difficultés intérieures mais la présentation de sa tranche n'est pas attendue avant la 78^e réunion

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport sur les retards de présentation des tranches figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/6 ;
 - ii) Des informations sur les retards de présentation des tranches au titre des accords pluriannuels communiquées par le gouvernement de la France, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale ;
 - iii) Du fait que, sur les 104 activités liées aux tranches des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) devant être soumises à la 76^e réunion, 52 avaient été présentées dans les délais et que six activités dans quatre de ces tranches ont été retirées à l'issue d'entretiens avec le Secrétariat ;
 - iv) Du fait que les agences bilatérales et d'exécution compétentes ont indiqué que la soumission tardive des tranches des PGEH dues pour la première réunion de 2016 n'aura aucune incidence, ou n'en aura probablement pas, sur la conformité aux dispositions du Protocole de Montréal, sauf pour un pays, et qu'il n'y a aucune indication que l'un quelconque des pays visés aient été en position de non-conformité en 2014 avec le gel de 2013 de la consommation de HCFC ; et
- b) Demander au Secrétariat d'envoyer aux gouvernements intéressés des lettres présentant les décisions prises sur les retards dans la soumission des tranches, indiquées dans l'Annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/6.

6. Mise en œuvre du programme

a) Suivi et évaluation

i) Rapport global sur l'achèvement des projets 2016

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/7 fournit un compte rendu des résultats déclarés à la fois dans les rapports d'achèvement de projet (RAP) des accords pluriannuels et dans les rapports d'achèvement des projets individuels, reçus en date du 21 mars 2016, et une mise à jour de la base de données contenant les leçons tirées des RAP et de la base de données des RAP pour les PGEH.

Questions à traiter :

- RAP qui doivent être présentés
- Qualité de l'information dans la base de données contenant les leçons tirées

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des rapports globaux d'achèvement des projets (RAP), contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/7 ;
- b) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution à remettre à la 77^e réunion les rapports de projets d'accords pluriannuels et de projets individuels en souffrance et, si les rapports attendus ne sont pas remis, de fournir les raisons pour lesquelles ces rapports n'ont pas été présentés ainsi qu'un calendrier de remise ;

- c) Exhorter les agences de coopération à remplir leur portion des rapports d'achèvement de projet pour permettre à l'agence principale de les remettre selon le calendrier ;
- d) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution à inscrire des leçons claires, bien rédigées et détaillées lorsqu'elles remettent leurs RAP puisque ces leçons apparaîtront "tel quel" dans les moteurs de recherche ; et
- e) Inviter toutes les personnes impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels à tenir compte des leçons tirées des RAP lors de la préparation et de la mise en œuvre de projets futurs.

ii) **Rapport sur la base de données des projets pluriannuels**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/8 fournit un rapport sur le suivi donné aux décisions 75/6 b) et 74/6 au sujet des options destinées à réduire le fardeau des agences bilatérales et d'exécution pour la saisie des données dans la base de données des accords pluriannuels et à permettre aux pays concernés de confirmer les données saisies dans la base de données des accords pluriannuels par les agences bilatérales et d'exécution. Il est proposé de rationaliser la base de données des accords pluriannuels et de mettre l'accent principalement sur l'information au niveau de l'entreprise car c'est l'information importante aux fins de suivi et d'évaluation ainsi que pour la préparation de l'analyse et des rapports requis par le Comité exécutif et/ou les Parties au Protocole de Montréal et qu'un formulaire soit mis au point pour permettre aux agences bilatérales et d'exécution d'obtenir l'approbation des pays préalablement à la soumission.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur la base de données des accords pluriannuels (AP) présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/8; et
- b) Demander à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de rendre compte à la 77^e réunion du Comité exécutif de l'état de mise en œuvre de la décision 75/6 b).

b) **Données sur les programmes de pays et les perspectives de conformité**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/9 présente l'état et les perspectives de conformité des pays visés à l'article (Partie I); traite des pays visés à l'article 5 concernés par les décisions des Parties en matière de conformité (Partie II) et contient une analyse des données sur la mise en œuvre des programmes de pays relatives aux HCFC (Partie III).

Questions à traiter :

Partie I : État des pays visés à l'article 5 et perspectives de conformité

- Le Soudan du Sud n'a pas instauré de système de permis
- La Mauritanie n'a pas inclus les mesures accélérées de réglementation des HCFC convenues en 2007, dans son système de permis et de quotas
- Le Burundi n'a pas été en mesure de finaliser son système de quotas official

Partie II : Pays visés à l'article 5 concernés par les décisions en matière de conformité

- Données de 2014 en vertu de l'article 7 manquantes pour la République démocratique du Congo, la Dominique, la Somalie et le Yémen
- La consommation de HCFC du Guatemala pour 2014 dépassait la valeur inscrite dans le plan d'action pour revenir à la conformité qui avait été approuvé par la Réunion des Parties en 2013 (décision XXVI/16)

Partie III : Données sur la mise en œuvre des programmes de pays relatives aux HCFC

- Lettres aux pays qui n'ont pas remis les données des programmes de pays pour 2014 et 2015
- Rapports sur les divergences possibles entre les données du programme de pays et celles déclarées dans les programmes de pays et en vertu de l'article 7, identifiées à la 75^e réunion
- Utilisation continue du format actuel du rapport sur le programme de pays tandis que plusieurs données dans les sections B, C et D ne sont plus requises
- Nécessité de réviser le format du rapport sur les données du programme de pays à partir du résultat des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO et des discussions sur l'amendement possible concernant les HFC

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du document sur les données relatives au programme de pays et les perspectives de conformité portant la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/9;
 - ii) Que 108 pays (sur les 138 ayant soumis des données) ont soumis les données de 2014 en utilisant le programme en ligne;
 - iii) Avec satisfaction, que 18 pays ont soumis les données pour 2015 huit semaines avant la première réunion de l'année, conformément à la décision 74/9 b) iv);
 - iv) Des explications fournies par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI sur les contradictions possibles en réponse à la décision 75/17 b) ii);
- b) Demander :
 - i) Au PNUE de continuer à aider le gouvernement du Soudan du Sud à mettre sur pied son programme de permis, le gouvernement de la Mauritanie à mettre au point l'amendement de son programme de permis afin d'y inclure les mesures de réglementation accélérées pour les HCFC, et le gouvernement du Burundi à mettre sur pied son programme de permis officiel pour les HCFC, et de faire rapport à la 77^e réunion;
 - ii) Au Secrétariat d'envoyer des lettres au gouvernement des pays n'ayant pas remis leur rapport des données relatives au programme de pays pour 2014 et 2015, les exhortant de remettre ces rapports aussitôt que possible, en indiquant que sans ces rapports, le Secrétariat ne peut pas entreprendre d'analyse pertinente des niveaux de consommation et de production des SAO;

- c) Continuer à utiliser le modèle actuel de rapport des données relatives au programme de pays en prenant note que :
- i) La partie B sur les mesures réglementaires, administratives et de soutien n'est plus nécessaire. Toutefois, ces données pourraient être nécessaires en cas de future modification ou d'ajout de produits chimiques;
 - ii) La partie C sur les quotas de HCFC émis et le prix des SAO et des substances de remplacement (où elles existent) demeure pertinente. Cependant, l'information sur la formation et la récupération, le recyclage et la réutilisation n'est plus nécessaire; et
 - iii) La partie D sur l'état de la mise en œuvre du programme de permis et de quotas (évaluation qualitative du fonctionnement du PGEH) doit continuer à exister, mais que toute autre information qualitative fournie dans cette partie n'est plus nécessaire; et
- d) Envisager de réviser le modèle de rapport des données relatives au programme de pays à partir des conclusions des sondages sur les substances de remplacement des SAO et les débats sur l'amendement pour les HFC.
- c) **Rapports de situation et rapport sur les projets comportant des exigences particulières de remise de rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/10 contient six parties concernant des projets et des activités pour lesquels des rapports spécifiques avaient été demandés lors de réunions précédentes. La Partie I porte sur les projets avec des retards de mise en œuvre et pour lesquels des rapports de situation spéciaux ont été demandés; la Partie II traite de l'utilisation temporaire de technologie à fort potentiel de réchauffement de la planète (PRG) par des entreprises qui s'étaient reconverties à une technologie à faible PRG; la Partie III présente une demande de prolongation de l'Accord pour la phase I du PGEH pour la République dominicaine; la Partie IV traite du rapport périodique et de vérification pour la phase I du PGEH en République islamique d'Iran; la Partie V présente le rapport de vérification pour le PGEH des Seychelles et la Partie VI traite de la promotion de frigorigènes à faible PRG pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température ambiante élevée (PRAHA).

Partie I : Projets avec des retards de mise en oeuvre et pour lesquels des rapports de situation spéciaux ont été demandés

Questions à traiter:

- Lettres d'annulation possible
- Prolongation possible des dates d'achèvement
- Transfert possible du PGEH pour l'Afghanistan

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) du document sur les rapports de situation et les rapports sur les projets comportant des exigences particulières de remise de rapports, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/10 ;

- ii) que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures établies conformément aux évaluations du Secrétariat et au rapport sur les retards dans la mise en œuvre et aviseront les gouvernements et les agences d'exécution, au besoin ;
- b) Demander :
- i) la présentation, à la 77^e réunion, de rapports sur les retards de mise en œuvre et de rapports de situation supplémentaires pour les projets dont la liste figure aux Annexes I et II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/10, comme faisant partie du rapport annuel périodique et financier de 2015 des agences bilatérales et d'exécution en prenant en compte les renseignements demandés au tableau 3 du document mentionné ci-dessus ;
 - ii) Au Secrétariat d'envoyer des lettres d'annulation possible pour les projets suivants si le document de projet n'est pas signé d'ici la 77^e réunion :
 - a. Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I) à la Barbade (BAR/PHA/69/INV/21) ;
 - b. Projet de renforcement des institutions (phase III) au Qatar (QAT/SEV/59/INV/15) ;
 - c. Projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduaire en Algérie (ALG/DES/72/DEM/79) ;
 - d. Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase IV) au Maroc (MOR/SEV/59/INV/63) ;
 - iii) Au Secrétariat d'envoyer une lettre d'annulation possible aux pays concernés pour le projet stratégique de démonstration pour la reconversion accélérée des refroidisseurs au CFC dans les pays africains (AFR/REF/48/DEM/35) en raison de l'absence d'activités ;
- c) Prolonger la date d'achèvement des projets suivants, tel qu'indiqué ci-dessous :
- i) Projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduaire en Chine (CPR/DES/67/DEM/521) jusqu'en décembre 2017 pour permettre l'achèvement de la dernière composante du projet ;
 - ii) PGEH (phase I) en Iraq (IRQ/PHA/65/INV/16) jusqu'en juillet 2016 pour terminer la formation puisque tous les fonds ont été décaissés ;
 - iii) Plan national d'élimination des SAO en Iraq (IRQ/PHA/58/INV/09 et IRQ/PHA/63/INV/15) jusqu'en décembre 2016 pour permettre au pays de trouver une entreprise afin de terminer le projet, étant donné les difficultés internes actuelles ; et
- d) Envisager le transfert du PGEH en Afghanistan (AFG/PHA/72/INV/17 et AFG/PHA/63/INV/13) après la présentation d'un rapport par le gouvernement de l'Allemagne.

Partie II : Utilisation temporaire de technologie à fort potentiel de réchauffement de la planète (PRG) par des entreprises qui s'étaient reconverties à une technologie à faible PRG

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note, avec gratitude, du rapport remis par le PNUD et des efforts entrepris pour faciliter la disponibilité de formulations de polyol pré-mélangé à faible potentiel de réchauffement de la planète sur le marché intérieur, en République dominicaine ; et
- b) Demander au PNUD de continuer à assister le gouvernement de la République dominicaine pour fournir des formulations de polyol pré-mélangé à faible potentiel de réchauffement de la planète et de remettre un rapport sur la reconversion de l'entreprise dans le secteur des mousses conformément à la décision 75/20 c).

Partie III : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I) pour la République dominicaine (demande de prolongation de l'Accord)

Questions à traiter :

- Prolongation de l'Accord jusqu'en décembre 2017 sans répercussions sur le financement
- Remise de rapports périodiques et de vérification, sur une base annuelle, pour le programme de travail de la troisième tranche

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver la demande de prolongation de la phase I du PGEH jusqu'en décembre 2017;
- b) Prendre note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Appendice 2-A de l'Accord entre le gouvernement de la République dominicaine et le Comité exécutif du Fonds multilatéral, avec la prolongation de la mise en œuvre de la phase I du PGEH et qu'un nouveau paragraphe a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour annule et remplace celui conclu à la 65^e réunion, tel que contenu à l'Annexe III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/10; et
- c) Demander au gouvernement de la République dominicaine et au PNUD de remettre, sur une base annuelle, des rapports périodiques sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la troisième tranche jusqu'à l'achèvement du projet, des rapports de vérification jusqu'à l'approbation de la phase II et le rapport d'achèvement de projet au plus tard à la première réunion du Comité exécutif en 2019.

Partie IV : PGEH (phase I) pour la République islamique d'Iran (rapport périodique et de vérification)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique de 2016 sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la République islamique d'Iran et du rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2015, présentés par le PNUD.

Partie V : PGEH pour les Seychelles (rapport de vérification)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2013, 2014 et 2015 aux Seychelles, présenté par le gouvernement de l'Allemagne.

Partie VI : Promotion de frigorigènes à faible PRG pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température ambiante élevée (PRAHA)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec gratitude du rapport final sur le projet visant la promotion de frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température ambiante élevée, présenté par le PNUE et l'ONUDI et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/76/10 ;
- b) Inviter les agences bilatérales et d'exécution à partager le rapport final du projet de démonstration mentionné à l'alinéa a) ci-dessus, lorsqu'elles assistent des pays visés à l'article 5 pour la préparation de projets dans les secteurs de la climatisation dans des pays à température ambiante élevée ; et
- c) Prendre en compte les résultats contenus dans le rapport final du projet de démonstration mentionné à l'alinéa a) ci-dessus lorsqu'il examinera l'approbation du projet de démonstration visant la promotion des frigorigènes de remplacement pour les pays à température ambiante élevée (PRAHA-II) en Asie occidentale.
- d) **Questions relatives à l'enregistrement des décaissements et aux dates d'achèvement prévues des tranches d'accords pluriannuels (décision 75/10 c))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/11 passe en revue les questions relatives à l'enregistrement et aux dates d'achèvement des tranches d'accords pluriannuels. Il présente le contexte de ces questions, décrit les différentes méthodologies utilisées par les agences et se termine par des recommandations.

Questions à traiter :

- Utilisation de systèmes d'enregistrement des décaissements pour garantir l'atteinte du seuil de décaissement de 20 pour cent et la concordance entre les demandes de tranches et les rapports périodiques annuels en ce qui concerne les données sur le décaissement des fonds
- Nécessité pour les agences d'exécution d'indiquer les dates d'achèvement prévues des tranches d'après les dates attendues pour l'achèvement des activités de la tranche
- Suppression du chiffrier de l'accord pluriannuel dans le rapport périodique annuel.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur les questions relatives à l'enregistrement des décaissements et aux dates d'achèvement prévues des tranches d'accords pluriannuels (décision 75/10 c)), contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/11;

- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution :
- i) d'instaurer un système, s'il n'est pas déjà en place, pour s'assurer que le seuil de décaissement de 20 pour cent d'une tranche a été atteint, pour toutes les tranches de la phase II et les phases subséquentes des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH);
 - ii) de déclarer les mêmes données sur le décaissement du financement dans la demande pour une tranche et dans les rapports périodiques annuels;
 - iii) d'indiquer des "dates d'achèvement prévues" au moment de présenter les demandes pour les tranches des PGEH qui reflètent le moment auquel on s'attend à ce que les activités de la tranche soient achevées, étant entendu que tout changement devrait être approuvé par le Comité exécutif et que les mises à jour sur les dates d'achèvement prévues les plus récentes continueront d'être déclarées dans les rapport périodiques annuels; et
- c) Prendre note également de la suppression des chiffriers de l'accord pluriannuel contenus dans le format de rapport périodique annuel et financier puisque les informations sur les activités et les décaissements qu'ils contiennent sont également fournies avec les tranches des PGEH.

7. Propositions de projets

a) Aperçu des questions recensées pendant l'évaluation des projets

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/12](#) contient cinq sections : Une analyse du nombre de projets et d'activités présentés par les agences bilatérales et d'exécution à la 76^e réunion; les questions soulevées durant le processus d'évaluation des projets; les projets visant à faire la démonstration des technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète, en application de la décision 72/40; les rapports de vérification de la conformité des pays à faible volume de consommation (PFV) avec leur accord de PGEH; les projets et activités présentés pour approbation globale; et les projets d'investissement présentés pour examen individuel. Le document présente aussi au Comité une évaluation des demandes de renouvellement pour des projets de renforcement des institutions, une mise à jour sur l'état du financement retenu dans l'attente de la présentation des rapports de vérification ou de la satisfaction de conditions spécifiques ainsi que les projets et activités proposés à la 76^e réunion et retirés par la suite.

Questions à traiter :

- Déblocage des fonds pour la troisième tranche du PGEH pour le Guatemala dans l'attente de la signature de l'accord entre le Guatemala et le PNUE
- Demandes d'approbation de deux, voire plusieurs, tranches d'un PGEH en raison de multiples tranches retardées
- Projets visant à faire la démonstration des technologies à faible PRG, en application de la décision 72/40
- Rapports de vérification de la conformité des PFV avec leur accord de PGEH

Fonds retenus dans l'attente de la satisfaction de conditions spécifiques

Le Comité exécutif pourrait souhaiter exhorter le gouvernement du Guatemala à signer l'accord sur le projet avec le PNUE afin que les fonds associés à la troisième tranche puissent être décaissés par le Trésorier conformément à la décision 75/59c)ii).

Demandes pour de multiples tranches, retardées ou futures, de phase I de PGEH

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution et les pays visés à l'article 5 à mettre en œuvre les tranches approuvées de PGEH à temps pour éviter des retards dans la présentation des tranches de financement futures ;
- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution et aux pays visés à l'article 5 d'assurer une planification et une répartition adéquates des tranches pour la phase II des PGEH pour assurer un approvisionnement efficace en équipements, en tenant compte des décisions pertinentes du Comité exécutif, notamment des exigences de décaissement de 20 pour cent de la tranche précédente et de l'allocation d'au moins 10 pour cent du financement total approuvé en principe au secteur de l'entretien dans la réfrigération pour cette phase du PGEH et jusqu'à la dernière tranche ; et
- c) Examiner toute demande de financement pour l'approbation de deux ou plusieurs tranches d'une phase de PGEH à la même réunion du Comité exécutif au cas par cas, en prenant note de l'exigence d'un plan de travail révisé et de plans de décaissement et d'accords.

Projets visant à faire la démonstration de technologies à faible PRG, en application de la décision 72/40

Les paragraphes 17 à 28 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/12 et les documents¹ de propositions de projet correspondants traitent de 18 propositions de projets présentées aux 75^e et 76^e réunions pour faire la démonstration de technologies à faible PRG, avec un financement total de 18 028 551 \$US, soit 8 millions \$US de plus que le montant de 10 millions \$US alloué dans la décision 72/40. Les projets soumis pour fins d'examen incluent : sept projets de démonstration dans le sous-secteur de la climatisation et de l'assemblage dans six pays et une région ; cinq projets de démonstration dans le secteur des mousses dans cinq pays ; et trois projets de démonstration dans le secteur de l'entretien pour la réfrigération (un pays, une région et un projet global), pour un niveau de financement ramené à 11 395 605 \$US, y compris la préparation de projet, après l'examen par le Secrétariat.

Questions à traiter : Approbation des projets de démonstration à la lumière des critères établis par la décision 72/40

Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le financement des propositions de projets de démonstration portant sur des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète, à la lumière de l'évaluation contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ ExCom/76/12 et des informations détaillées fournies dans les documents correspondants du Comité exécutif.

¹ Le tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/12 fournit un récapitulatif des projets de démonstration présentés en application de la décision 72/40, incluant le numéro du document de la proposition de projet.

Approbation globale

Rapports de vérification de la conformité des pays à faible volume de consommation (PFV) avec leur accord de PGEH en 2015

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : demander aux agences bilatérales et d'exécution concernées d'inclure dans leurs amendements respectifs à leurs programmes de travail qui seront présentés à la 77^e réunion, un financement pour les rapports de vérification de la phase I des PGEH, au montant de 30 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence, pour les 17 pays visés à l'article 5 suivants : Benin, Cap-Vert, Tchad, El Salvador, Équateur, Grenade, Guyane, Jamaïque, Kirghizistan, Liberia, Mozambique, Népal, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sierra Leone, Swaziland et Zambie.

Projets et activités proposées pour approbation globale

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) D'approuver les projets et les activités présentés pour approbation globale au financement indiqué à l'Annexe [] au rapport final, ainsi que les conditions et les dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projet correspondants et les documents d'évaluation et les conditions imposées aux projets par le Comité exécutif; et en prenant note que l'accord avec le gouvernement de Madagascar a été mis à jour à partir des limites révisées du Protocole de Montréal; et
- b) Décider que pour les projets liés au renouvellement du renforcement des institutions, l'approbation globale comprend l'approbation des observations à communiquer aux gouvernements bénéficiaires, contenues à l'Annexe [] au rapport final.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/13 présente un aperçu des six demandes des agences bilatérales et de leur admissibilité, compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2016. Il fait référence aux documents pertinents qui incluent un échange sur les demandes bilatérales. La deuxième tranche de la phase I du PGEH pour la Tunisie et la quatrième tranche de la phase I du PGEH pour le Ghana sont recommandées pour approbation globale

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 76^e réunion comme suit :

- a) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de la France pour l'année 2016;
- b) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour l'année 2016;
- c) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour l'année 2016;
- d) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale du Japon pour l'année 2016;

- e) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de la Fédération de Russie pour l'année 2016.

c) Programmes de travail

i) Programme de travail du PNUD pour l'année 2016

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/14² contient cinq demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions présentées par le PNUD, aux fins d'examen au point 7a) de l'ordre du jour, pour approbation globale.

Questions à traiter : Aucune

ii) Programme de travail du PNUE pour l'année 2016

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/15 contient seize demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions présentées par le PNUE, aux fins d'examen au point 7a) de l'ordre du jour, pour approbation globale.

Questions à traiter : Aucune

iii) Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2016

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/16 contient deux demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions présentées par l'ONUDI, aux fins d'examen au point 7a) de l'ordre du jour, pour approbation globale.

Questions à traiter : Aucune

iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2016

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/17 contient deux activités présentées par la Banque mondiale, une demande pour la préparation d'une enquête nationale sur les solutions de remplacement des SAO, pour approbation globale, et une demande de préparation de projet pour des activités d'investissement (secteur des mousses) à la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Argentine, aux fins d'examen individuel.

Questions à traiter : Ne fait pas partie d'une proposition complète pour la phase II du PGEH

Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander que la préparation de projet pour des activités d'investissement visant l'élimination des HCFC pour l'Argentine (phase II) (secteur des mousses) soit présentée avec la demande de préparation de projet pour la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Argentine, aux fins d'examen par le Comité exécutif.

d) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/12 contient la liste des projets présentés pour examen individuel (voir tableau ci-dessous), examinés au point 7a) de l'ordre du jour.

² Ré-émis pour raisons techniques le 19 avril 2016.

Questions à traiter : Chaque projet devrait être examiné aux fins d'approbation individuelle. La description du projet, les observations et recommandations du Secrétariat se retrouvent dans le document de pays correspondant dont la référence figure dans le tableau. Le tableau, ci-dessous, inclut aussi une section sur les projets visant à faire la démonstration de technologies à faible PRG dont la liste est fournie au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/12.

Pays	Projet	Agence	ExCom	Questions en suspens
Projets visant à faire la démonstration des technologies à faible PRG				
Plusieurs	Projets de démonstration à faible PRG	Plusieurs	Tableau 1 ci-dessus	Projets de démonstration à sélectionner sur la base de l'évaluation présentée ci-dessus
Phase II de PGEH				
Chili	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II – première tranche	PNUD/PNUE/ONUDI	76/24*	Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues; phase II d'un PGEH
Indonésie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II – première tranche	PNUD/Banque mondiale	76/36*	Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues; phase II d'un PGEH
Pakistan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II – première tranche	PNUE/ONUDI	76/42	Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues; phase II d'un PGEH
Panama	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II – première tranche	PNUD	76/43	Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues; phase II d'un PGEH
Venezuela (République bolivarienne du)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II – première tranche	PNUD/ONUDI ONUDI	76/54	Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues; phase II d'un PGEH
Viet Nam	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II – première tranche	Banque mondiale/Japon	76/55*	Aucun accord sur les coûts; traitement des entreprises non admissibles
Phase II du PGEH pour la Chine				
Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II – première tranche	Plusieurs	76/25	Sujet à la discussion sur les plans sectoriels de la Chine
	Plan sectoriel pour les mousses de polyuréthane (PU) rigide	Banque mondiale		Coûts toujours en discussion
	Plan sectoriel pour les mousses de polystyrène extrudé (XPS)	ONUDI/Allemagne		Coûts toujours en discussion
	Plan sectoriel pour la fabrication de climatiseurs résidentiels	ONUDI		Coûts toujours en discussion
	Plan sectoriel pour la réfrigération et la climatisation industrielle et commerciale;	PNUD		Coûts toujours en discussion
	Plan sectoriel pour les solvants	PNUD		Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues; phase II du plan sectoriel
	Plan sectoriel pour l'entretien dans la réfrigération et la climatisation et un volet de soutien	PNUE/Japon/Allemagne		Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues ; phase II du plan sectoriel

Pays	Projet	Agence	ExCom	Questions en suspens
Demande de tranche pour la phase I du PGEH				
Benin	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –troisième tranche	PNUE/ONUDI	76/18	Demande devancée pour les quatrième et cinquième tranches afin de permettre de passer des commandes plus importantes et de réduire ainsi les coûts d'expédition des équipements
Chili	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –quatrième et cinquième tranches	PNUD/PNUE	76/24	Accord révisé pour combiner les quatrième et cinquième tranches et prolonger la période de mise en œuvre
Indonésie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –troisième tranche	PNUD/ONUDI/Banque mondiale/Australie	76/36	Restitution potentielle des fonds et Accord révisé potentiel pour combiner les troisième et quatrième tranches
Sainte Lucie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –troisième tranche	PNUE/ONUDI	76/44	Demande devancée pour les quatrième et cinquième tranches proposées à la présente réunion
Viet Nam	Phase I – troisième tranche	Banque mondiale	76/55	Remplacement possible d'une entreprise; révision de l'Accord

*Document inclut aussi une demande de tranche pour la phase I du PGEH

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner l'éventuelle approbation de chacun des projets mentionnés dans le tableau ci-dessus en s'appuyant sur les informations contenues dans le document de proposition de projet correspondant, y compris les observations du Secrétariat, et sur toute information fournie lors de la réunion par le Secrétariat ou l'agence bilatérale et/ou d'exécution concernée.

8. Calcul des coûts différentiels d'investissement et des coûts différentiels d'exploitation des solutions de remplacement dans le secteur des mousses (décision 75/28)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/58 contient des renseignements sur les mesures prises par le Secrétariat à la suite de la décision 75/28 sur le calcul des coûts différentiels d'investissement et des coûts différentiels d'exploitation des solutions de remplacement dans le secteur des mousses. Il décrit le processus de sélection du consultant qui effectuera l'étude, le mandat du consultant, le processus de révision par les pairs et la consultation avec les agences d'exécution. L'annexe I contient le rapport qui tient compte des observations transmises par les agences d'exécution.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document sur le calcul des coûts différentiels d'investissement et des coûts différentiels d'exploitation des solutions de remplacement dans le secteur des mousses (décision 75/28), contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/58; et
- b) Demander au Secrétariat d'utiliser l'information technique fournie dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/58 lors de l'évaluation des coûts différentiels d'investissement et des coûts différentiels d'exploitation du passage du HCFC-141b à des agents de gonflage de remplacement dans la fabrication de la mousse rigide de polyuréthane.

9. Calcul du niveau des coûts différentiels de la reconversion des chaînes de fabrication des échangeurs thermiques dans les entreprises reconvertissant leurs activités à une technologie à base de R-290 (décision 75/43f)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/59](#) contient des renseignements sur les mesures prises par le Secrétariat pour calculer le niveau des coûts différentiels de la reconversion des chaînes de fabrication des échangeurs thermiques conformément à la décision 75/43f), y compris les paramètres de l'étude et un résumé des principales conclusions du rapport du consultant. L'Annexe I contient le rapport final, révisé par les pairs, ainsi qu'un aperçu des technologies de fabrication des échangeurs thermiques et des processus impliqués dans la reconversion des échangeurs thermiques, y compris une estimation des coûts d'immobilisation pour modifier le diamètre du serpenti afin de réduire la charge de frigorigène.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/59](#) sur le calcul du niveau des coûts différentiels de la reconversion des chaînes de fabrication des échangeurs thermiques dans les entreprises reconvertissant leurs activités à une technologie à base de R-290 (décision 75/43f) ;
- b) Demander au Secrétariat d'ajuster le coût de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Brésil, le cas échéant, dès réception de la présentation de la demande pour la deuxième tranche, conformément à la décision 75/43f), sur la base des informations techniques contenues dans le document [UNEP/OzL.Pro/76/59](#) ; et
- c) Demander au Secrétariat d'utiliser les informations techniques contenues dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/59](#) lors de l'évaluation des coûts différentiels de la reconversion des chaînes de fabrication des échangeurs thermiques reconvertissant les climatiseurs à base de HCFC-22 au HC-290, HFC-32 et à des frigorigènes au R-425B.

10. Modèle de projet d'accord pour la deuxième étape des plans de gestion de l'élimination des HCFC (décision 75/66)

Le document [UNEP/OzL./ExCom/76/60](#) présente un modèle révisé d'Accord pour la phase II des PGEH, contenu à l'Annexe I du document, incluant la source du texte révisé et la justification pour les paragraphes correspondants et les modifications rédactionnelles apportées. L'Annexe II du document contient le texte des observations de quatre membres du Comité exécutif sur le modèle révisé. La partie principale du document présente le texte même de l'Accord sur lequel une observation a été faite ainsi que celles du Secrétariat et une recommandation.

Questions à traiter :

- Nouveau texte introduit dans le modèle de projet à la 75^e réunion par le Secrétariat
- Observations sur les paragraphes du modèle de projet acceptées par le Comité exécutif aux 61^e et/ou 73^e réunions
- Autres observations des membres du Comité exécutif

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Finaliser le modèle de projet d'accords pour la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), à la lumière des commentaires des membres du Comité exécutif et du Secrétariat et des recommandations spécifiques du Secrétariat sur ces commentaires; et
- b) Permettre une certaine souplesse pour ajouter du texte à l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif dans les cas où le pays propose l'élimination complète des HCFC.

11. Rapprochement des comptes de 2014 (décision 75/71 d))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/61 présente le rapprochement des informations provenant des comptes de 2014 avec les données financières des rapports périodique et financier du PNUE en date du 31 décembre 2014 et la base de données de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat, à la lumière du rapport périodique révisé présenté par le PNUE en réponse à la décision 75/71 d).

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapprochement des comptes de 2014 (décision 75/71 d) contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/61;
- b) Noter avec satisfaction qu'au 31 décembre 2014 le PNUE avait soumis une version révisée de son rapport périodique; et
- c) Demander au PNUE de rapprocher dans les comptes de 2015 :
 - i) 182 570 \$US représentant les différences entre les comptes dans le cadre des Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) et le rapport périodique révisé de 2014 du PNUE; et
 - ii) 39 000 \$US représentant des dépenses d'un montant plus élevé dans le rapport périodique révisé de 2014 du PNUE que dans les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

12. Budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour 2016, 2017 et 2018 (décision 75/72 c))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/62 contient une demande du Secrétariat afin d'autoriser la révision par un agent de classification des Nations Unies des postes occupés actuellement par trois agents de programme.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document sur les budgets du Secrétariat du Fonds, approuvés pour 2016, 2017 et 2018 (décision 75/72c)), contenu dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/62; et

- b) Envisager demander au Secrétariat de réviser les budgets du Secrétariat du Fonds, approuvés pour 2015, 2016, 2017, 2018 et proposé pour 2019, en tenant compte des résultats de la révision, par un agent de classification des Nations Unies, des descriptions de postes, classés actuellement au niveau P-3, et de les présenter à la 77^e réunion.

13. Examen du fonctionnement du Comité exécutif (décision 73/70 h)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/63](#) présente les principaux résultats et les conclusions de l'analyse par le Secrétariat du régime de deux réunions par an en 2014 et 2015 et aborde les questions de la responsabilité des agences d'exécution, soulevées à la 75^e réunion durant la discussion sur les procédures de fonctionnement du Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Continuer ou pas à tenir deux réunions du Comité exécutif par année et les dates de ces deux réunions
- Apporter ou non des changements dans le fonctionnement du Comité exécutif, incluant :
 - Examen du rapport périodique annuel et de l'évaluation du plan d'activités de l'année précédente/de l'efficacité des agences d'exécution à la première réunion de l'année
 - Modifier les dates-limites de présentation pour les agences bilatérales et d'exécution
 - Réorganisation des points de l'ordre du jour selon le schéma de classification proposé par le Secrétariat
- Prévoir une prochaine réévaluation du fonctionnement du Comité exécutif

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document sur le fonctionnement du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/63), préparé en réponse à la décision 73/70h);
- b) Convenir de continuer à se réunir deux fois par année à compter de 2017, de préférence au cours de la deuxième ou de la troisième semaine de juin, en ce qui concerne la première réunion, et à la fin de novembre ou la première semaine de décembre, pour la dernière réunion, en se réservant la possibilité de se réunir pour une courte réunion supplémentaire, si nécessaire, afin d'examiner des propositions de projet ou une demande particulière des Parties au Protocole de Montréal;
- c) Prendre note :
- i) En ce qui concerne les rapports périodiques et financiers :
- a. Que les agences bilatérales et d'exécution devront soumettre au Secrétariat leurs rapports périodique et financier de l'année précédente avant le 15 avril de chaque année ou huit semaines avant la première réunion, lorsque la réunion a lieu avant la deuxième semaine de juin;
 - b. Que les rapports périodiques globaux et les rapports périodiques pertinents des agences bilatérales et d'exécution seront examinés à la première réunion de l'année;

- ii) En ce qui concerne la planification des activités, que l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'activités de l'année précédente serait examinée à la première réunion de l'année;
- iii) En ce qui concerne les propositions de projet, que les agences bilatérales et d'exécution devront soumettre au Secrétariat des propositions de projet complètes avant la réunion du Comité exécutif à laquelle elles seront examinées, afin que le Secrétariat ait le temps de les examiner et que les agences puissent discuter des observations du Secrétariat et de la réponse aux observations avec le pays concerné, comme suit :
 - a. Plans de gestion de l'élimination de la production de HCFC, plans de gestion de l'élimination des HCFC et plans d'élimination sectoriels, comprenant le projet d'accord et un programme de mise en œuvre proposé pour la première tranche : 16 semaines avant la réunion du Comité exécutif;
 - b. Projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation dont le niveau de financement demandé est supérieur à 5 millions \$US : 14 semaines avant la réunion du Comité exécutif;
 - c. Toutes les autres propositions de projets complètes : 10 semaines avant la réunion du Comité exécutif;
- d) Demander au Secrétariat de réorganiser les points à l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif en fonction de la classification proposée à l'annexe IV au présent document; et
- e) Réévaluer le régime de deux réunions par année du Comité exécutif à la première réunion du Comité exécutif de 2018.

14. Projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/64](#) contient un projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal qui résume les plus importantes décisions prises par le Comité à sa 75^e réunion.

Questions à traiter : Puisque la période couverte par le rapport inclut aussi la 76^e réunion, le rapport devra être mis à jour après la finalisation du rapport de la 76^e réunion du Comité exécutif.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport du Comité exécutif à la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, à la lumière des discussions tenues et des décisions prises lors de la 76^e réunion, pour le soumettre à l'approbation du président avant de le transmettre au Secrétariat de l'ozone.

15. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/65](#) sera émis au cours de la 76^e réunion et présentera le rapport de la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion. Le document contiendra un compte-rendu de l'examen de l'ordre du jour provisoire et les lignes directrices pour le secteur de production des HCFC.

16. Questions diverses

Toute question de fonds dont l'inscription à l'ordre du jour a fait consensus au point 2a) sera traitée sous ce point de l'ordre du jour.

17. Adoption du rapport

Le Comité exécutif aura entre les mains le projet de rapport de la 76^e réunion aux fins d'examen et d'adoption.

18. Clôture de la réunion

La réunion devrait être close le vendredi 13 mai 2016.
